

Conditions d'admission

Ces établissements sont destinés aux personnes âgées de 60 ans n'exerçant plus d'activité professionnelle, qui sont domiciliées à Paris depuis au moins 3 ans (situation appréciée dans la période des 5 ans précédant la demande) ou ont résidé au moins 10 ans à Paris et ont quitté la Capitale depuis moins de 3 ans au moment de la demande.

Des dérogations peuvent être accordées à ces 2 conditions préalables selon la situation (dérogation à la domiciliation parisienne notamment pour les Ehpad hors Paris). L'entrée en résidence requiert une visite médicale préalable.

Renseignements et retrait des dossiers d'admission

Consulter la rubrique services aux parisiens âgés sur le site www.paris.fr/casvp et télécharger les dossiers d'admission en ligne.

- Pour une entrée en résidences appartement ou services – rubrique Se loger
Se renseigner auprès du Centre d'action sociale de son arrondissement de résidence.

- Pour une entrée en Ehpad – rubrique L'entrée en institution
S'informer prioritairement auprès de l'Ehpad sélectionné. Se renseigner auprès du Centre d'action sociale de son arrondissement de résidence, ou à défaut s'adresser au CASVP par courriel casvp-did-sdspa@paris.fr.

Prise en charge et aides financières

(sous conditions de ressources et du degré d'autonomie et de la résidence choisie).

Les résidences services et les Ehpad sont habilités à l'aide sociale permettant une prise en charge totale ou partielle du prix de journée selon les ressources du demandeur.

* Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur au 01/01/2014.

Résidences services



Allier autonomie et sécurité dans un cadre de vie convivial

Les 23 résidences dont 19 situées dans Paris et quatre en banlieue offrent 1 500 chambres. Elles sont réservées aux Parisiens âgés désireux de bénéficier à la fois de la présence d'un personnel qualifié et de services collectifs.

Le personnel assure au quotidien par sa présence permanente et attentive, la sécurité et la tranquillité d'esprit.

Les services collectifs proposés favorisent la vie sociale et culturelle dynamisée par les équipes de la résidence.

- Dans chaque établissement, les restaurants Émeraude offrent des moments de convivialité autour des plaisirs de la table.
- Dans la plupart des résidences, les clubs loisirs proposent chaque jour ateliers divers et variés.
- Les prestations hôtelières garantissent confort et bien-être.

Chaque résidence service bénéficie d'une antenne du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) avec des infirmiers et des aides-soignants qui se rendent au domicile des bénéficiaires. Ces derniers peuvent avoir recours à ce service sur prescription médicale, soit à leur demande ou à celle de la famille, soit lors d'une sortie d'hospitalisation, après une visite d'évaluation d'un infirmier ou d'un cadre de santé. Les prestations du SSIAD sont prises en charge à 100 % par la sécurité sociale sans avance de frais.

La surface des chambres varie de 15 à 30 m². Elles sont meublées et équipées d'un coin cuisine et de sanitaires.



Les prix de journée* s'échelonnent de 17 € à 30 € selon la superficie de la chambre, toutes charges et prestations comprises, à l'exception de la restauration.



Résidence relais

Le CASVP propose également pour les personnes âgées une solution d'hébergement de courte durée (maximum trois mois) pour convalescence ou en cas d'absence de la famille. La résidence relais apporte une solution temporaire avant le retour de l'usager à son domicile ou une réorientation vers une structure d'accueil pérenne.

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS



Résidences Seniors

De la résidence appartement qui confère un domicile indépendant à loyer modéré à la résidence services

qui offre un cadre de vie rassurant, pratique et convivial, jusqu'à la résidence médicalisée pour les personnes âgées dépendantes (Ehpad), chacun pourra trouver parmi ces trois offres, le logement adapté à ses besoins et à son degré d'autonomie.

Garantir votre intimité dans un logement confortable que vous pouvez personnaliser



Les 101 résidences, dont 98 implantées dans Paris et 3 en proche banlieue, proposent près de 4 200 logements. Elles sont destinées aux personnes âgées autonomes souhaitant être relogées dans de bonnes conditions de confort tout en conservant une totale autonomie de vie.

Ces logements sont des studios de 30 m² environ avec cuisine - sanitaires et des 2 pièces (F2) de 45 m² environ réservés aux couples. Il existe également quelques résidences avec studios d'artistes.

Les appartements sont toujours desservis par un ascenseur. Ils sont meublés par le résident.

En général, un gardien assure la sécurité de la résidence.

Résidences appartements

Certaines résidences appartements disposent sur place de services collectifs ou disponibles à proximité :

- **Restaurants Émeraude** qui offrent des moments de convivialité autour des plaisirs de la table (tarif en fonction du revenu).
- **Clubs loisirs** qui proposent chaque jour des ateliers divers et variés (adhésion gratuite).

Le montant de la redevance locative varie selon chaque résidence et est en moyenne de 600 € par mois pour un studio de 30 m².

Le délai d'attente dépend de la résidence choisie et de la situation sociale du demandeur.



Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la Ville de Paris (Ehpad)

Confort hôtelier, convivialité, sécurité et soins, la solution pour les personnes qui ne peuvent vivre seules de manière autonome.

Les 17 Ehpad dont 11 à Paris, cinq en banlieue et un dans l'Aisne disposent d'environ 2 450 places.

Ils accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie physique et/ou psychique souhaitant bénéficier de services collectifs adaptés à leur état de santé.

Outre l'hébergement, la restauration et les animations proposées, les résidents bénéficient de soins quotidiens assurés par du personnel qualifié ainsi que d'une surveillance médicale 24 h/24. La prise en charge des résidents se fait dans le respect des droits et libertés et selon un accompagnement personnalisé. En effet, les aides et les soins nécessaires aux résidents sont mis en œuvre dans le cadre d'un projet de vie adapté à la personne.

NOS PLUS INCLUS DANS LE PRIX DE JOURNÉE

- Des **établissements** voués au bien-être et à l'accompagnement de la vie quotidienne des résidents dans leur nouveau foyer.
- Des **équipes médicales et infirmières** assurant 24 h/24 une prise en charge des soins individualisée qui vise à préserver l'autonomie de chacun.
- Des **dispositifs novateurs** (télémedecine, unités de vie protégée et pôles d'activités de soins adaptés) renforçant la qualité de l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Résidences médicalisées [Ehpad]

La vie à l'Ehpad s'organise autour des espaces collectifs. Salle à manger, cafétéria, espace d'animation et salon de coiffure permettent aux résidents de participer à des activités visant au maintien de leur autonomie. Les espaces verts invitent à la promenade et aux activités en plein air.



Les équipes médicales et soignantes de l'établissement assurent, sous la responsabilité d'un médecin coordonnateur, une prise en charge 24 h/24.

Des intervenants paramédicaux interviennent sur l'établissement pour le confort et le bien-être des résidents (sans supplément de prix). Un psychologue est à la disposition des résidents et de leurs proches.



Les animations sont basées sur des activités favorisant une stimulation des capacités créatives, cognitives et manuelles. Les projets de vie des établissements prévoient notamment diverses propositions d'activités thérapeutiques et de détente assurées gratuitement.

Des sorties sont aussi régulièrement organisées.

Les prix de journée incluent toutes les prestations (hébergement, soins, hôtellerie, restauration, animations, coiffure et esthétique) sans supplément de prix. Le tarif journalier s'établit entre 69,55 et 90,50 € TTC* selon la résidence choisie hors ticket modérateur.

• Des **services hôtelier** de qualité apportant confort et réconfort.

• Des **équipes de restauration** contribuant à créer un lien autour des plaisirs de la table.

• Des **animations** dynamisant la vie culturelle et sociale (sorties en ville, activités de loisirs, thérapeutiques et de détente...).